



## Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

### **GROUPE DE TRAVAIL LOGEMENT**

**1<sup>er</sup> juillet 2021**

**CNLE – Ministère des solidarités et de la santé**

- Intervention du Docteur Pascale ESTECAHANDY, coordinatrice nationale du programme « Un chez-soi d'abord », sur l'expérimentation d'Un chez-soi d'abord jeunes.....4
- Intervention de Marianne AUFFRET, directrice générale de l'UNHAJ (Union Nationale Pour Habitat Des Jeunes) qui présentera l'étude conduite sur la réforme des APL .....6
- Échanges et commentaires de Coralie DECLE du 5<sup>ème</sup> collège .....8

## Ordre du jour

- **Intervention du Docteur Pascale ESTECAHANDY, coordinatrice nationale du programme « Un chez-soi d'abord », sur l'expérimentation d'Un chez-soi d'abord jeunes**
  
- **Intervention de Marianne AUFFRET, directrice générale de l'UNHAJ (Union Nationale Pour Habitat Des Jeunes) qui présentera l'étude conduite sur la réforme des APL**
  
- **Échanges et commentaires de Coralie DECLE du 5<sup>ème</sup> collège**

**Membres présents**➤ **COLLÈGE DES PERSONNES CONCERNÉES**

Fatouma DIOP (Les Petits Frères des Pauvres)  
André MARCEL (Les Petits Frères des Pauvres)  
Dominique VIRLOGEUX (CHRS Vers l'avenir)  
Yasmina YOUNÈS (CNPA-Armée du Salut)

**INVITÉS PERMANENTS**➤ **REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES SOCIAUX**

Delphine BAUDET-COLLINET (Union Sociale pour l'Habitat)

➤ **REPRÉSENTANTS DES CONSEILS ET COMITÉS**

Philippe LACROIX (HCLPD)

➤ **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Pierre-Baptiste MADEC (OFCE)  
Isa ALDEGHI (CREDOC)

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Juliette RAMSTEIN  
Delphine AUBERT (CNLE)

➤ **INTERVENANTS**

Pascale ESTECAHANDY  
Marianne AUFFRET, directrice générale de l'UNHAJ  
Coralie DECLE (5<sup>ème</sup> collège)

➤ **AUTRES PARTICIPANTS**

Monique DUPUY  
Aldo MAGGIORE  
Hajar ADIB CNLE  
Ali TAMRAOUI  
CAMILLE LARRIEU

Nombre total de participants : 18

**La séance est ouverte à 9 heures 35.****Intervention du Docteur Pascale ESTECAHANDY, coordinatrice nationale du programme « Un chez-soi d'abord », sur l'expérimentation d'un chez-soi d'abord jeunes**

**Pascale ESTECAHANDY** : Je vous présente l'expérimentation « Un chez-soi d'abord – Jeunes », menée sur les sites de Lille et de Toulouse. Le Chez-soi a commencé en 2011 par une expérimentation qui avait pour objectif de changer le paradigme d'accompagnement des personnes à la rue avec des troubles de santé mentale sévère. Auparavant, ces personnes devaient d'abord se traiter, arrêter les consommations addictives, et ensuite se diriger vers le logement, ce qui n'était pas très efficace. Avec le Chez-soi d'abord, un logement est proposé, et les personnes sont accompagnées dans ce logement.

Créé en 2011, ce dispositif très innovant, dont le modèle vient des Etats-Unis et du Canada, vise les personnes qui échappent aux dispositifs classiques de prise en charge. Ces personnes ont un diagnostic de santé mentale sévère, des besoins élevés (addictions), des comorbidités et un état de santé très dégradé. De plus, ce modèle s'appuie sur les compétences de ces personnes. L'expérimentation a débouché sur une pérennisation et sur la création d'un établissement social et médico-social : l'appartement de coordination thérapeutique (ACT) Un chez-soi d'abord, conçu en 2016.

Le modèle s'appuie sur 8 principes :

- 1) le logement est un droit fondamental ;
- 2) l'accès rapide à un logement ordinaire, grâce à l'intermédiation locative et à la garantie apportée par l'Etat ;
- 3) le choix par la personne de son agenda et de son offre de service ;
- 4) l'engagement à accompagner la personne autant que nécessaire ;
- 5) un accompagnement centré sur la notion de rétablissement en santé mentale ;
- 6) le développement d'une stratégie de réduction des risques et des dommages ;
- 7) un engagement soutenu et non coercitif ;
- 8) la séparation des services de gestion locative et d'accompagnement.

Le dispositif Un chez-soi d'abord propose d'une part une équipe pluridisciplinaire avec des médiateurs de santé-pairs et des astreintes (permanences téléphoniques), et d'autre part un ratio d'un professionnel pour 10 personnes accompagnées.

La personne accompagnée n'est soumise à aucune obligation de traitement ou de réduction de consommation. En revanche, elle doit :

- 1) recevoir l'équipe au moins une fois par semaine dans son logement ou dans un lieu choisi de la cité ;
- 2) payer son résiduel de loyer dès que les ressources sont disponibles.

Le modèle économique du dispositif correspond à 14 000 euros par personne et par an. Il est financé à moitié par l'Assurance maladie (volet accompagnement), et à moitié par le ministère du Logement. Ainsi, un dispositif avec 100 personnes reçoit une dotation de 1,4 million d'euros. Pour les villes moyennes et un dispositif à 55 personnes, la dotation est de 770 000 euros.

Le dispositif a été déployé selon le calendrier suivant :

- 11 sites avec 2 000 places, dont 2 dispositifs jeunes, en 2021 ;
- 21 sites et 2 700 places créées en 2022 ;
- 37 sites, 3 600 places et 6 dispositifs jeunes d'ici 2024.

Plus largement, il y a le plan quinquennal pour le logement d'abord et la création récente par le ministre du Service Public de la Rue au Logement.

Deux dispositifs, adossés à celui du Chez-soi d'abord généraliste, accueillent cent jeunes à partir d'un âge compris entre 18 et 21 ans : un à Lille et un à Toulouse.

Les spécificités du dispositif Un chez-soi d'abord jeunes sont les suivantes :

- l'expérimentation a été lancée en 2019 et durera jusqu'en 2020. Sur chacun des sites, 50 jeunes sont accueillis ;

- les causes, les conséquences et les conditions de l'itinérance chez les jeunes sont différentes de celles des adultes plus âgés ;
- les solutions doivent être adaptées avec un accompagnement plus soutenu ciblant le développement cognitif et émotionnel ;
- les jeunes sans-abri sont à risque de devenir des adultes sans-abri, malades ou cabossés par la vie avec des stress multiples, ce qui entraîne une spirale descendante avec des causalités circulaires qui sont à la fois causes et conséquences ;
- la problématique des risques est très présente sur ces parcours en devenir ;
- rester à la rue de façon prolongée nuit à la stabilité future dans le logement et au bien-être. Même si les jeunes parviennent à quitter la rue, beaucoup d'entre eux continuent à lutter contre les traumatismes, les problèmes de santé mentale, d'accoutumance aux drogues et de pauvreté extrême.

Pour information, l'âge médian du passage à la rue est de 21 ans, et un quart des jeunes sans-abri sont passés à la rue avant 18 ans.

Le Chez-soi jeunes se différencie du Chez-soi généraliste sur plusieurs points :

- les équipes comportent un ratio d'accompagnement plus important : un professionnel accompagne 6 personnes, et au moins 2 visites à domicile (VAD) par semaine ;
- les financements sont renforcés : 22 000 euros par jeune par an, soit 15 000 euros sur le volet accompagnement et 7000 sur le volet logement ;
- des formations adaptées pour les équipes :
  - o au psychotraumatisme ;
  - o à l'approche systémique ;
  - o au lien avec les dispositifs à l'étranger ;
- les besoins identifiés sont l'accompagnement vers l'insertion emploi et la formation, les activités et les loisirs, la compréhension des troubles psychologiques, la psychoéducation par rapport aux effets de psychotraumatisme, la coordination de soins, ainsi que l'« empowerment » et l'appropriation du logement.

De plus, pour les équipes, un webinaire sur l'accompagnement des jeunes en situation de grande précarité est disponible sur idealCO.

Au sujet du logement, les jeunes préfèrent le logement autonome, mais souvent, des phases de transition génèrent un accès au logement plus long, ainsi qu'une forte sollicitation d'accompagnement sur le quotidien. Certains jeunes investissent très bien leur logement, mais ceux qui ont connu un passage à la rue, qui ont des addictions ou vivent de l'économie de la drogue l'investissent moins. De plus, les équipes sont beaucoup plus sollicitées que dans le Chez-soi d'abord des plus âgés.

La moitié de ces jeunes a des ressources, l'autre moitié ne dispose d'aucune ressource pérenne, et 5% n'ont aucune ressource. Localement, des subventions sont apportées par les Conseils départementaux ou les métropoles concernant les projets à Toulouse et à Lille. Néanmoins, 40 % de ces jeunes ont des dettes. L'absence de ressources pérennes est un frein majeur, à la fois pour la vie au quotidien et pour l'accès au logement social.

Les jeunes formulent de fortes demandes sur l'emploi et la formation. Un travail est donc organisé avec plusieurs partenaires, notamment TAPAJ.

Le dispositif vise aussi à réduire les risques et les dommages. Souvent, chez ces jeunes, les consommations sont centrées sur le plaisir immédiat. Plus de la moitié d'entre eux sont polytoxicomanes, et une grande majorité consomme du cannabis. Certains ont déjà une identité de consommateurs intériorisée, ce qui peut être un frein sur le projet logement (squat dans le logement, activités de délinquance). Ils peuvent aussi pratiquer l'automédication avec des produits illicites et licites. La sexualité à risque fait également partie des points de vigilance, et en particulier lorsqu'elle s'ajoute à des addictions.

Au niveau de la santé, le travail d'accompagnement est très chronophage, car les jeunes ont des symptômes déjà très handicapants (déliement massif du besoin de soin, mise en danger). L'accent est mis sur le travail en situation d'urgence et l'apprentissage de l'empowerment (ouverture des fenêtres thérapeutiques, difficulté d'acceptation des troubles psychiques). L'éducation thérapeutique requiert aussi beaucoup de travail. Ainsi, le passage de soins de la pédopsychiatrie à la psychiatrie adulte reste

à stabiliser. Une vigilance est également portée sur le volet somatique et le travail sur la prévention via l'équipe (gestes barrières, sommeil, alimentation, sexualité, etc.).

Le travail avec les jeunes comporte les spécificités suivantes :

- l'utilisation des nouvelles techniques de l'information et des communications qui constituent un outil de lien social pour les équipes ;
- la dynamique : l'envie d'activités, de formations, de travail, avec une forte sollicitation de l'équipe ;
- la réactivité et l'adaptation ;
- la présence importante de la famille, des partenaires et, pour certains jeunes, des colocataires ;
- la présence de séquelles actives de psychotraumatismes ;
- l'accompagnement à la prise de responsabilité, désigné sous le terme d'empowerment ;
- faire avec les pathologies psychiatriques et addictives.

Le dispositif jeunes se confronte aux limites suivantes :

- le logement autonome individuel peut créer de l'isolement, mais il est souhaité par les jeunes, notamment quand ils ont été institutionnalisés ;
- la captation de logements, le déménagement plus fréquent et la remise en état de certains logements ;
- les ressources financières non pérennes ;
- les difficultés liées à la situation sanitaire ont généré une absence de dynamique collective.

**André MARCEL (Les Petits Frères des Pauvres)** : Le dispositif est intéressant pour les jeunes, mais sa réussite ne concernera finalement qu'une minorité d'entre eux.

**Pascale ESTECAHANDY** : En effet, le dispositif ne présente un intérêt que dans le cadre d'une politique publique prenant en compte tous les déterminants. Le Chez-soi d'abord est une goutte d'eau dans cette politique publique.

**Aldo MAGGIORE** : Quel est le ratio des filles sur les 50 places ?

**Pascale ESTECAHANDY** : A Toulouse, 20% des jeunes accompagnés sont des filles, tandis qu'à Carpentras, elles représentent presque 60 % des jeunes accompagnés. Certaines filles ont déjà des enfants, et elles entrent dans des dispositifs différents.

**Aldo MAGGIORE** : Pourquoi y a-t-il 60 % de filles à Carpentras ?

**Pascale ESTECAHANDY** : Ce doit être lié au circuit d'orientation vers le dispositif, en amont.

**Monique DUPUY** : Un chez-soi d'abord jeunes me fait penser au dispositif des Familles Gouvernantes développé dans les UDAF, qui travaillent en lien étroit avec la psychiatrie.

### **Intervention de Marianne AUFFRET, directrice générale de l'UNHAJ (Union Nationale Pour Habitat des Jeunes) qui présentera l'étude conduite sur la réforme des APL**

**Marianne AUFFRET (UNHAJ)** : Je suis directrice de l'UNHAJ, qui était auparavant l'Union Nationale des Foyers Jeunes travailleurs.

L'UNHAJ accueille 200 000 jeunes non logés, car une partie d'entre eux passent par les services logement de l'orientation. L'UNHAJ dispose de 44 500 logements dans lesquels 90 000 jeunes sont logés, car les logements tournent beaucoup. Il y a 286 adhérents, 770 sites d'implantation, 5 000 bénévoles et 5 000 salariés.

Les jeunes accueillis sont des jeunes en général, mais 67 % d'entre eux sont des hommes, et seulement 33 % sont des femmes. Ils sont âgés de 15 à 30 ans, et un jeune logé sur six est mineur.

De plus, on observe une grande mobilité géographique des jeunes qui sont logés par l'UNHAJ.

Deux jeunes sur dix sont accueillis par l'UNHAJ pour accéder à une indépendance, et 13 % des jeunes accueillis sont dans une situation d'urgence.

En outre, l'UNHAJ se trouve aujourd'hui dans le grand service public de la rue au logement. Seulement un segment de jeunes que nous accueillons est vulnérable et, en juin, l'UNHAJ sortira une étude sur ce public jeune vulnérable. Le réseau a fait le pari de faire participer le collectif et la mixité sociale au soutien pour les jeunes. Ainsi, 20 % des jeunes accueillis sont des étudiants, et d'autres sont de jeunes actifs. Les revenus des personnes accueillies sont en moyenne de 600 euros par mois.

Parmi les profils de ces jeunes figurent ceux qui consomment des toxiques. C'est pourquoi l'UNHAJ a candidaté avec les trois autres acteurs du logement d'insertion (Soliha, Fapil Unaf), pour enquêter sur la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis chez les jeunes accueillis. Nous avons remarqué que les consommations avaient largement augmenté pendant le confinement. Nous cherchons donc à prévenir la dégradation des déterminants qui mènent à des situations plus difficiles et qui conduisent aux établissements de type CHRS ou un Chez-soi jeunes.

Quand les jeunes arrivent à l'UNHAJ, ils doivent être en règle administrativement et ils ont accès à l'APL, ce qui permet l'équilibre économique de la structure. Or, le calcul de l'APL a été modifié en début d'année. Dès janvier, cette modification de calcul s'est traduite par une baisse de 38 euros de l'APL en moyenne pour les jeunes (jusqu'à 130 euros de baisse pour certains), donc par une difficulté supplémentaire pour ces derniers, puisque leurs revenus ont été affectés de manière importante.

L'UNHAJ fait le pari de l'action socio-éducative, en accompagnant les jeunes vers l'émancipation et l'autonomie dans le cadre d'un travail collectif.

Par ailleurs, l'UNHAJ ne propose pas de prix de journée. En effet, l'équilibre économique repose entièrement sur les ressources des jeunes. La CAF verse la prestation socio-éducative, mais cette prestation ne correspond pas au coût de l'ensemble des actions engagées. En revanche, la CAF fixe des objectifs clairs sur la mixité des publics. C'est pourquoi nous sommes parfois pris en tenaille entre les objectifs fixés par la CAF et les demandes des territoires qui ont besoin d'abriter des mineurs non accompagnés.

**Yasmina YOUNÈS (CNPA-Armée du Salut)** : J'aurais aimé entendre le témoignage d'une personne bénéficiaire de ces dispositifs.

**Marianne AUFFRET (UNHAJ)** : Sur notre site figurent beaucoup de témoignages des jeunes. N'ayant été sollicitée qu'avant-hier, j'ai été prise de court dans mon organisation. L'UNHAJ se place dans le cadre théorique et pratique de l'éducation populaire, donc la parole des jeunes est pour nous primordiale.

**Yasmina YOUNÈS (CNPA-Armée du Salut)** : J'aurais aimé entendre et discuter avec une personne bénéficiant du dispositif en binôme avec vous.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Nous prenons note de ta suggestion.

**André MARCEL (Les Petits Frères des Pauvres)** : Je signale que les APL ont baissé aussi pour les personnes âgées. Par ailleurs, il serait judicieux de remettre sur la table la possibilité pour les jeunes de toucher le RSA.

**Ali TAMRAOUI** : Il serait peut-être judicieux d'offrir aux jeunes des hébergements du même style que les campus universitaires, afin de loger plus de personnes que dans les logements individuels. Des studios pourraient être mis à disposition selon le modèle des résidences universitaires.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Il s'agit déjà du modèle suivi par de nombreuses structures actuelles.

**Marianne AUFFRET (UNHAJ)** : A l'origine, les foyers de jeunes travailleurs étaient composés de dortoirs, mais ils ont progressivement été transformés en studios. Nous disposons malheureusement de peu de moyens pour réhabiliter les logements et pour les transformer de simples chambres en studios. Ces dernières années, nous observons plutôt une diversification des logements (colocations, logements intergénérationnels).

**Ali TAMRAOUI** : Ces jeunes à problèmes (addictions, pathologies psychiatriques) doivent être orientés vers des structures où nous pouvons les surveiller médicalement et socialement.

**Pascale ESTECAHANDY** : Il faut déjà que ces jeunes acceptent d'être malades, et les modalités d'accompagnement doivent être adaptées à eux. De plus, nous avons remarqué que les jeunes concernés choisissent volontiers d'habiter dans des logements individuels.

**Marianne AUFFRET (UNHAJ)** : Nous nous efforçons de trouver un équilibre délicat entre le chez-soi individuel et les activités collectives, en effectuant des allers-retours entre le collectif et l'individuel.

**Fatouma DIOP (Les Petits Frères des Pauvres)** : Vivre dans la rue laisse des séquelles qu'il faut essayer de prévenir, surtout chez les jeunes. Nous devons nous démener pour trouver une solution et les accompagner avant qu'ils n'atterrissent dans la rue et qu'ils ne se déscolarisent.

**Dominique VIRLOGEUX (CHRS Vers l'Avenir)** : Quelle est la limite d'âge des jeunes que vous accueillez ? Un suivi est-il prévu après l'hébergement ? Je crains effectivement le passage du Chez-soi jeunes à un chez-soi normal.

**Marianne AUFFRET (UNHAJ)** : Les jeunes que nous accueillons ont de 15 à 30 ans. Nous nous confrontons à une problématique particulière avec les 18-25 ans, car ils ne peuvent pas percevoir le RSA. Par ailleurs, nous accompagnons aussi des apprentis, avec lesquels nous démarrons à 15 ans. Nous accompagnons parfois les jeunes jusqu'à 30 ans, car les mécanismes de stabilisation durent plus longtemps actuellement.

A la sortie des foyers jeunes travailleurs, le parcours est parfois difficile pour eux, notamment à Paris et dans toutes les zones qui manquent de logements. Cette sortie fait partie du travail d'accompagnement. Les séjours dans nos foyers sont très courts, puisqu'ils sont de 8 mois environ. De plus, la jeunesse est mobile et ne reste pas forcément dans la même ville. Il n'est donc pas nécessaire de trouver un logement à côté de chez soi.

**Pascale ESTECAHANDY** : Le Chez-soi jeunes est une expérimentation actuellement. Le passage à 16-18 ans est assez compliqué, à cause de l'apparition des troubles de santé mentale sévères, notamment le passage de la pédopsychiatrie à la psychiatrie adulte. De plus, la question de la maladie s'ajoute au problème majeur du manque de ressources.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Je vous remercie. Le travail de notre groupe consistera ensuite à formuler des recommandations sur ces différents sujets à partir de vos interventions. D'après les retours de différents organismes, les impacts du calcul en temps réel de l'APL sont problématiques, et les publics jeunes sont particulièrement touchés par cette baisse de l'APL.

### Échanges et commentaires de Coralie DECLE du 5<sup>ème</sup> collège

**Juliette RAMSTEIN** : Coralie, comment perçois-tu cette baisse des APL, et quel impact a-t-elle eu sur ton quotidien ?

**Coralie DECLE (Tribu de Tachenn)** : Je suis salariée paire au sein de La Tribu de Tachenn, une petite association travaillant avec le public en errance. D'après mon expérience, l'accès au logement est très compliqué pour les jeunes. Un jeune se retrouve rapidement abandonné et seul. Par exemple, j'ai été accompagnée pendant un an, et du jour au lendemain, je n'ai plus bénéficié d'aucun soutien. Nous retombons vite dans la misère, et nous sommes vite débordés par les factures et les documents administratifs. Je trouve que les suivis pour les jeunes ne sont pas assez complets.

Par rapport à la chute des APL, beaucoup de gens considèrent que 5 euros ne correspondent pas à une grosse somme, mais c'est pourtant énorme pour nous qui constatons ce trou dans notre budget. De plus, certains jeunes ont peur du mot « logement » lui-même. En effet, j'avais une liberté dans la rue, que je n'ai plus en appartement : je dois payer le loyer et les factures, donc j'ai moins d'argent pour mes plaisirs. Il est difficile de lier le logement et les jeunes.

**Juliette RAMSTEIN** : D'après tes expériences, le fait d'avoir vécu un passage à la rue a pu déclencher des troubles psychologiques, ou bien des difficultés pour se retrouver dans un logement ?

**Coralie DECLE (Tribu de Tachenn)** : Je ne cache pas que je préfère vivre dehors que ma vie en appartement, car la rue est une liberté. Quand je suis dans un appartement, j'ai l'impression d'être enfermée dans une cage. Cette perte de liberté génère une blessure psychique, et, pour moi, le passage de la rue au logement a été difficile. De plus, on perd beaucoup de termes administratifs quand on tombe dans la rue, et on peut développer et accumuler pas mal de petits troubles.

**Marianne AUFFRET (UNHAJ)** : Effectivement, l'aspect des papiers administratif est un vrai sujet : vous êtes envahis, et nous le sommes tous, par la paperasse et la bureaucratie. Dans les foyers de jeunes travailleurs, nous pensons que le collectif porte une partie de la liberté. En effet, je pense que la liberté, c'est être seul quand on a envie de l'être. De même, apprendre à être chez soi consiste à faire des allers-retours entre dehors et dedans.

**Aldo MAGGIORE** : J'ai trouvé le témoignage de Coralie formidable : elle a résumé ce qui arrive aux jeunes, mais aussi à plein de monde. Beaucoup aimeraient aller vers le CHRS ou d'autres formes d'hébergement, mais ils n'y vont pas parce que l'accueil n'est pas toujours terrible, mais surtout ils fuient le logement parce qu'ils n'étaient pas préparés à y vivre seuls. Il est vrai que le logement peut faire peur et pousser à la fuite.

**Juliette RAMSTEIN** : Marcial nous explique dans le fil de discussion que la préparation à l'accès au logement est primordiale. Marcial est travailleur social. Il s'occupe des jeunes qui ont eu des parcours de l'aide sociale à l'enfance et qui ont des problèmes au niveau de l'insertion, mais aussi des mineurs non accompagnés qui ont des problèmes d'intégration par rapport au logement et aux formations.

**Fatouma DIOP (Les Petits Frères des Pauvres)** : J'insiste de nouveau sur le fait que nous devons tout faire pour éviter aux jeunes tous ces déboires.

**André MARCEL (Les Petits Frères des Pauvres)** : Coralie, travailles-tu ? Et où habites-tu ?

**Coralie DECLE (Tribu de Tachenn)** : J'ai un travail, grâce auquel j'ai obtenu un logement, après maintes complications.

**André MARCEL (Les Petits Frères des Pauvres)** : Si tu habitais à Paris ou dans une grande ville, aurais-tu la même perception ?

**Coralie DECLE (Tribu de Tachenn)** : Je ne sais pas, car je ne suis pas du tout attirée par Paris qui est une ville qui me fait plutôt peur.

**André MARCEL (Les Petits Frères des Pauvres)** : Quand j'habitais en banlieue, dans une ville moyenne, tout était fermé à 20 heures, et je n'avais rien à faire en rentrant du travail.

**Coralie DECLE (Tribu de Tachenn)** : J'habite dans un petit quartier où les jeunes n'ont pas autant d'occupations qu'avant. Après le collège, ils se rassemblent et errent sur les trottoirs.

**André MARCEL (Les Petits Frères des Pauvres)** : Es-tu attachée à cet endroit ou envisages-tu d'en changer ?

**Coralie DECLE (Tribu de Tachenn)** : J'ai là où j'habite mes petites attaches amicales, mais je suis disposée à répondre à une offre d'emploi dans une nouvelle ville.

**Juliette RAMSTEIN** : Dans quelle structure étais-tu avant de rencontrer la tribu de Tachenn ?

**Coralie DECLE (Tribu de Tachenn)** : J'étais dans une association où une équipe nous accompagne vers l'accès aux logements d'urgence.

**Juliette RAMSTEIN** : S'agissait-il d'une association de la protection de l'enfance ?

**Coralie DECLE (Tribu de Tachenn)** : Non, pas du tout.

**Juliette RAMSTEIN** : Il sera important de revenir sur la question de la situation d'errance qui complique les démarches administratives. C'est pourquoi il est primordial de prévenir, afin d'éviter que les jeunes ne se retrouvent à la rue. Nous devons insister dans les recommandations sur la nécessité d'un accompagnement dès le début d'un parcours.

**Dominique VIRLOGEUX (CHRS Vers l'Avenir)** : Après un passage à la rue, la perte de repères fait qu'on a parfois l'impression de vivre un enfermement quand on accède au logement. Il est en effet difficile de couper le lien entre le monde de la rue et le monde du travail et du logement.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Je remercie Coralie pour son récit de vie. Le sentiment du jeune d'être lâché trop tôt rejoint ce que dit Yasmina dans le fil de discussion : « comment gérer les ruptures dans le suivi qui peuvent couper des aides dont on peut avoir besoin ? » Nous devons donc privilégier un accompagnement dans la durée si nécessaire.

**Fatouma DIOP (Les Petits Frères des Pauvres)** : Nous sommes tous responsables de ce problème des jeunes, et les professionnels peuvent se faire aider par les autres personnes. Tout le monde peut aider à encadrer les jeunes et à ce qu'ils trouvent leur chemin, car les jeunes sont notre avenir.

**Juliette RAMSTEIN** : Il s'agit en effet d'une responsabilité collective, mais l'accompagnement doit être cadré professionnellement pour certains jeunes qui ont vécu des situations particulièrement difficiles. Sans formation, un individu peut se révéler maladroit face à certaines situations.

**Fatouma DIOP (Les Petits Frères des Pauvres)** : En effet, nous n'accompagnerons pas tous de la même manière. Par exemple, une aide aux devoirs peut être divulguée par des non-professionnels.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Il a été question de l'accès au logement en général, des loyers qui augmentent dans le parc privé, et du rôle que le parc social peut jouer dans l'accueil des publics jeunes. Ces questions rejoignent celles que nous avons traitées sur l'accueil, l'information, l'aide à l'enregistrement et les délais d'attente.

**André MARCEL (Les Petits Frères des Pauvres)** : Si nous n'accompagnons pas ces jeunes au préalable, certains deviendront comme les jeunes crackers aux jardins d'Eole, à Paris. Les problèmes de précarité sont très dangereux.

**Juliette RAMSTEIN** : Certains jeunes n'ont rien à faire dans la rue et sont livrés à eux-mêmes, et nous pouvons comprendre les mécanismes qui les mènent aux difficultés et aux addictions.

**Dominique VIRLOGEUX (CHRS Vers l'Avenir)** : La prévention avant 16 ans est essentielle. Par exemple, certains jeunes n'ont pas de comptes bancaires. Or, pour avoir un compte bancaire, il faut percevoir un revenu, et pour avoir un revenu, il faut un travail, et pour avoir un travail, il faut avoir un logement. Il est donc nécessaire de faire de la prévention à l'école, pour avoir des outils administratifs.

**Delphine BAUDET-COLLINET (coprésidente)** : Nous en revenons à la place et au rôle des professionnels sur l'accompagnement des différents publics. Les initiatives bénévoles ne remplacent pas toujours les professionnels, mais elles peuvent être un soutien. De plus, certaines pathologies sont amplifiées par la consommation de produits qui aggravent les difficultés rencontrées par des publics jeunes.

**Juliette RAMSTEIN** : Je remercie ce groupe de travail et je vous souhaite de bonnes vacances.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 26.***